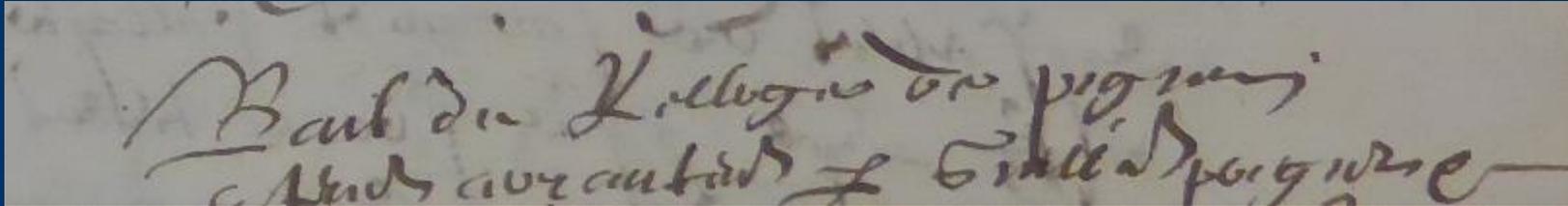


# *Le Bail du RELLOGE de Pignan*

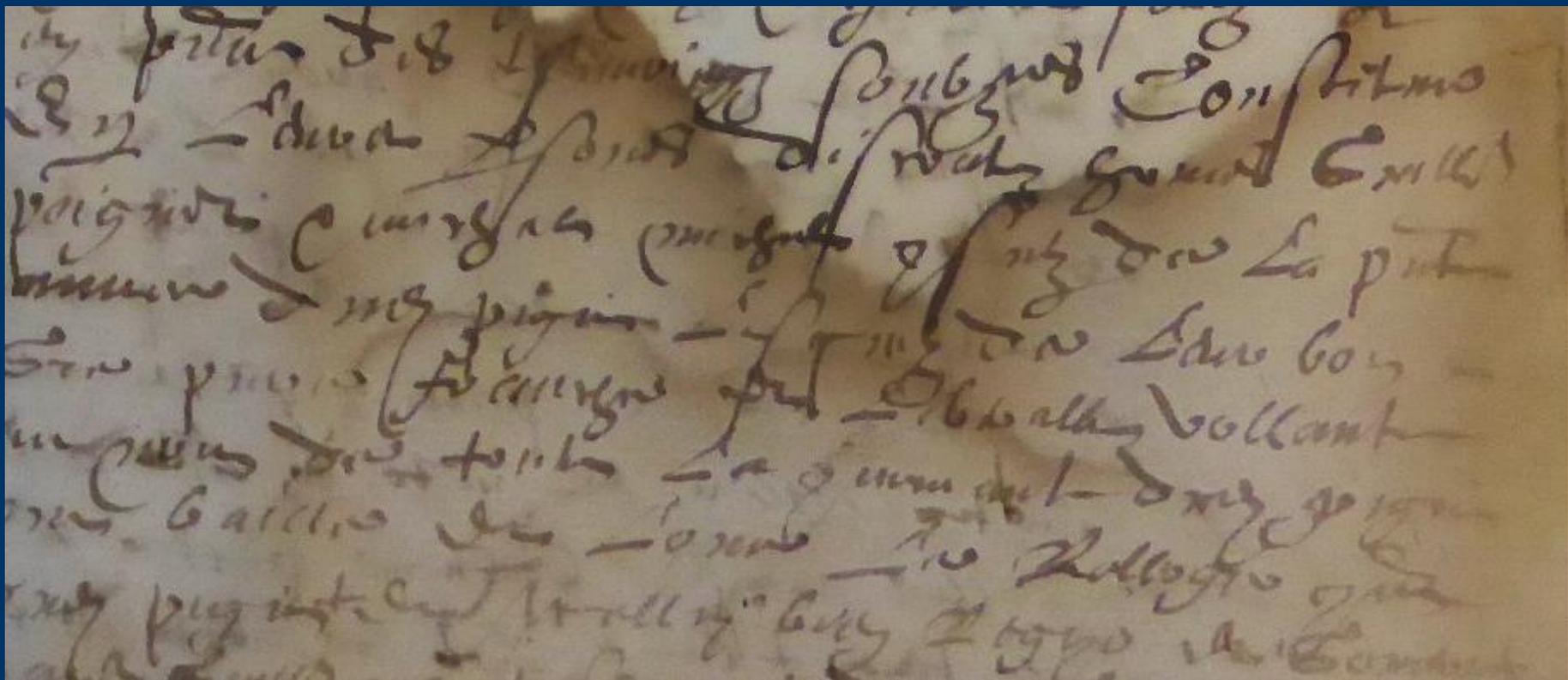


Archives Départementales de l'Hérault (34)

2E62/313

Me Jacob Arnail notaire de Pignan

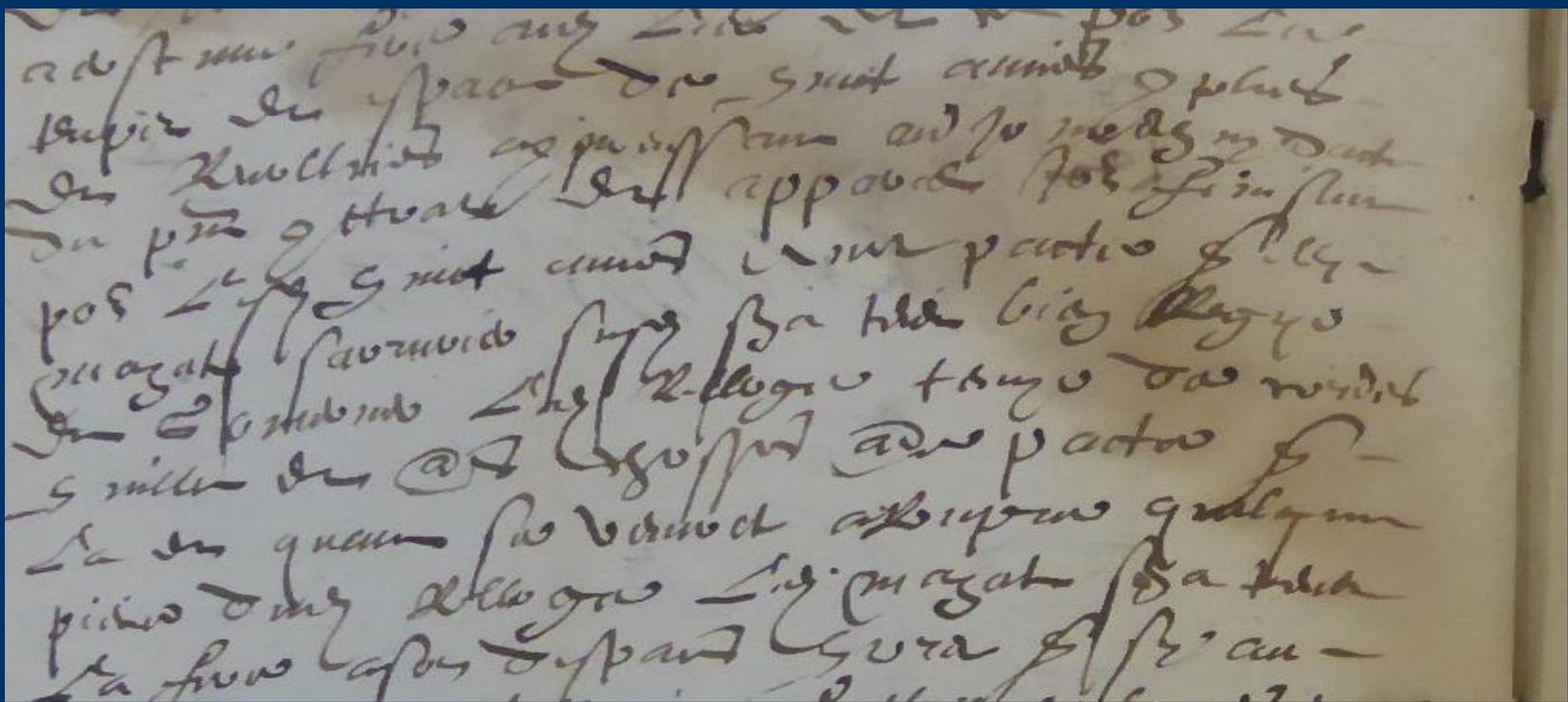
31 décembre 1584



en présence des témoins subsignés constitués  
en leur personne discrets hommes Guillaume  
Poignet et Michel Michel consuls dans la présente  
année dudit Pignan. Lesquels de leur bon  
gré pure franche et libérale vollonté  
au nom de toute la communauté dudit Pignan  
ont baillé de louer le Relloge commun  
dudit Pignan et icelluy bien régir et gouverner

---

---



... pour le

temps et espace de huit années complètes  
et révolues commençant audit jourd'hui date  
du présent contrat et à pareil jour finissant  
pour les huit ans avec pacte iceluy

Mazat sarrurier susdit sera tenu bien régir  
et gouverner ledit Relloge tant des cordes  
huiles et autres choses autre pacte si

*(s'il y en a)*

la en quand se veurrait à réparer quelque  
pièces dudit relloge ledit Mazat sera tenu  
le fère à son dépans .....

## *Le Relloge, c'est l'Horloge !*

- L'horloge
  - S'écrit « l'orloge »
  - Se prononce « lourloge »
  - Le notaire comprend « lou relloge » en languedocien
  - Et le traduit « le relloge » en français
  - Ce mot « horloge » était inconnu du notaire.
- 
-



